

Permettre aux jeunes d'obtenir rapidement et durablement un emploi de qualité est un vrai enjeu de société dans un contexte où les jeunes font partie, avec les seniors, des publics les plus touchés par le chômage. L'étude Transition École-Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

En référence à l'année scolaire 2010/2011, les élèves qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire technique, diplômés ou non-diplômés, au plus tard à l'âge de 24 ans, sont suivis sur leurs trois premières années de vie active (36 mois).

Les données utilisées proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), selon autorisations CNPD n°220/2012 et CNPD n°255/2014.

**Table des matières**

Figure 1. Génération TEVA 2011 ..... 2  
 Tableau 1. Description de la génération TEVA 2011 ..... 3  
 Tableau 2.1. Zoom sur l'insertion professionnelle au cours des trois années qui suivent la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011) ..... 4  
 Tableau 2.2. Zoom sur l'insertion professionnelle au cours des trois années qui suivent la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011) ..... 5  
 Tableau 3. Zoom sur la qualité des emplois occupés au cours des trois années qui suivent la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011) ..... 6  
 Graphique 1. Baromètre de l'insertion professionnelle et de la qualité de l'emploi des jeunes suivant la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011 vs sortie l'année scolaire 2009/2010)..... 7

**De quoi parle-t-on ?**

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et « autre » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

**Sont en situation d'emploi**, les jeunes en :

- **contrat à durée indéterminée (CDI)**, y compris les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- **contrat à durée déterminée (CDD)**, y compris<sup>1</sup> ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier,
- **emploi aidé**, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

<sup>2</sup> AIP Activités d'insertion professionnelle (anciennement, AT Affectation temporaire indemnisée / CAE Contrat d'appui-emploi / CIE Contrat d'initiation à l'emploi / CIE-EP Contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique / OTI Occupation temporaire indemnisée (anciennement, MT Mise au travail) / MS Mesures spéciales / PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public / SRP Stage de réinsertion professionnelle.

**Sont en situation de chômage** (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation Adem, mesures de formation complémentaires et service volontaire).

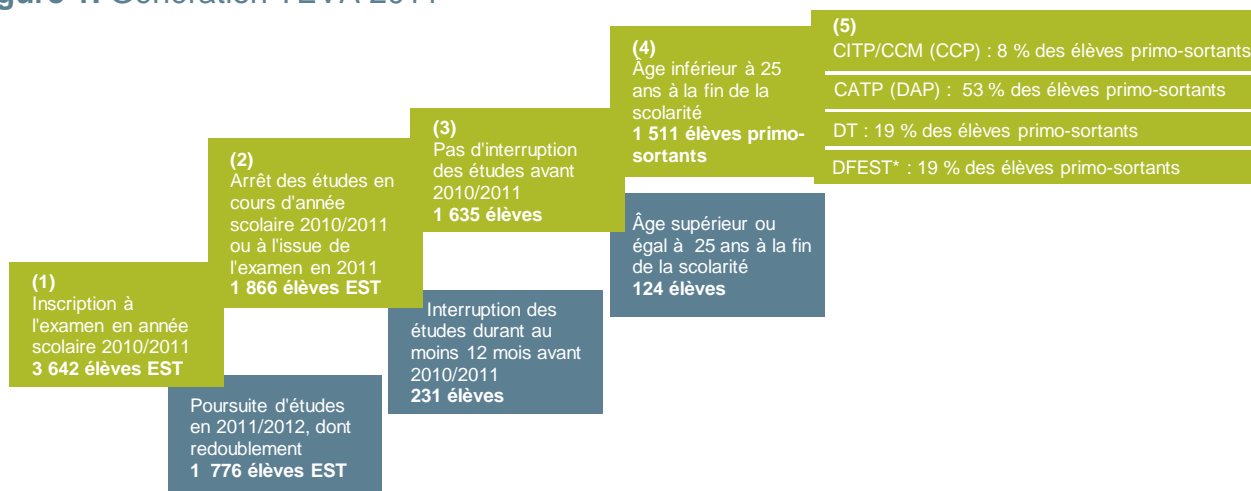
**Sont en situation d'inactivité**, les jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. **La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés.** La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

**Sont en situation de reprise d'études**, les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes<sup>3</sup>.

**Sont dans une situation autre**, les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

<sup>3</sup> L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un diplôme du régime de la formation de technicien ou du régime professionnel.

Figure 1. Génération TEVA 2011



\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

Note : actualisation au 29/02/2016.

Source : Observatoire de la formation

### Lecture

1 511 élèves enregistrés à l'examen en 2010/2011, pour l'obtention d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique (EST) font l'objet de l'étude. Ce sont les primo-sortants : ils quittent pour la première fois l'école, âgés de 24 ans au plus, en cours d'année scolaire ou à l'issue de l'examen, en 2010/2011

- (1) 3 642 élèves sont enregistrés à l'examen en 2010/2011, pour l'obtention d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique (EST).
- (2) 1 866 des 3 642 élèves ne poursuivent pas d'études après l'année scolaire 2010/2011.
- (3) 1 635 des 1 866 élèves n'ont pas connu d'interruption d'études avant l'année scolaire 2010/2011.
- (4) 1 511 des 1 791 élèves ont moins de 25 ans au 01/07/2011, en fin de scolarité.
- (5) 61 % des 1 511 sortants proviennent du régime professionnel, dont 53 % des classes préparant au Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP) et 8 % des classes préparant au Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) et au Certificat de Capacité Manuelle (CCM). 19 % des sortants sont issus des classes du régime de la formation de technicien préparant au Diplôme de Technicien (DT) et 19 % des classes du régime technique préparant au Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques (DFEST).

### Note

La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a remplacé le CITP et le CCM par le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) et le CATP par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP).

Le CITP et le CCM sont regroupés dans le cadre de cette étude.

Les expressions « sortants » et « jeunes » sont également utilisées en lieu et place de l'expression « primo-sortants ».

**Tableau 1.** Description de la génération TEVA 2011

Variable d'intérêt		Certificat/Diplôme				Total
		CITP//CCM (CCP)	CATP (DAP)	DT	DFEST	
Sexe (en %)	(1) Hommes	69	60	52	30	53
	Femmes	31	40	48	70	47
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Nationalité (en %)	(2) Luxembourg	54	74	85	91	77
	Portugal	31	15	11	7	14
	Autres	15	11	4	2	8
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100*</b>
Age de l'élève au 01/07/11 (en années)	(3) Moyenne	19,4	20,3	20,8	21,0	20,5
Retard scolaire (en années)	(4) Moyenne	2,6	2,7	2,3	1,8	2,5
Obtention du diplôme (en %)	(5) Diplômés	77	89	89	91	88
	Non-diplômés	23	11	11	9	12
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Part de diplômés selon le genre (en %)	(6) Hommes	74	90	89	84	88
	Femmes	85	87	89	94	89

\*La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

### Lecture

Parmi les 1 511 jeunes à l'étude,

(1) 53 % sont des hommes,

(2) 77 % sont luxembourgeois,

(3) l'âge moyen au 01/07/2011 est compris entre 20 et 21 ans,

(4) le retard scolaire moyen est compris entre 2 et 3 années,

(5) 88 % ont réussi l'examen.

(6) Parmi les hommes à l'étude, le taux de réussite à l'examen élève à 88 %.

**Tableau 2.1.** Zoom sur l'insertion professionnelle au cours des trois années qui suivent la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011)

Certificat/ diplôme	Statut	Nombre de primo- sortants	Distribution du temps selon la situation professionnelle (en mois, maximum =36 mois)					Part des diplômés ayant connu au moins une fois l'emploi (en %)	Nombre moyen d'épisodes d'emploi	Durée moyenne des épisodes d'emploi (en mois)	Part des diplômés ayant cumulé moins d'un an d'emploi (en %)	Part des diplômés ayant cumulé trois ans d'emploi (en %)	Temps d'accès moyen au premier emploi (en mois)	Durée moyenne du premier emploi (en mois)	Part des diplômés ayant accédé à un premier emploi en 4 mois et moins après la sortie de l'école (en %)
			emploi	chômage indemnisé	inactivité	reprise d'études	autre								
		(1)	(2)				(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
EST	diplômés	1 336	28	2	3	2	1	96	3	13	12	26	4	16	75
CITP/CCM	diplômés	98	23	5	4	2	2	94	4	7	22	22	7	14	61
CATP	diplômés	716	30	2	2	1	1	98	3	13	6	31	3	18	76
DT	diplômés	261	25	1	5	4	1	92	3	12	21	15	6	10	65
DFEST	diplômés	261	29	0	3	3	1	97	2	15	14	26	3	14	86
CITP/CCM	hommes diplômés	65	26	3	3	2	2	94	4	7	14	31	6	15	68
CITP/CCM	femmes diplômées	33	18	8	6	3	1	94	3	8	39	6	9	11	48
CATP	hommes diplômés	434	30	2	2	1	1	99	3	13	5	29	3	18	76
CATP	femmes diplômées	282	29	2	2	1	2	98	3	14	8	33	3	18	77
DT	hommes diplômés	135	26	1	5	3	1	93	2	13	18	19	6	11	68
DT	femmes diplômées	126	23	1	5	5	1	90	3	11	24	11	7	9	62
DFEST	hommes diplômés	73	25	1	5	4	1	93	3	10	23	19	6	11	74
DFEST	femmes diplômées	188	31	0	2	3	0	98	2	16	10	28	1	15	90
EST	non-diplômés	175	21	2	6	2	4	86	4	7	27	11	8	13	60

Source : Observatoire de la formation

**Lecture (de gauche à droite)**

- (1) La population d'analyse TEVA compte 1 511 primo-sortants parmi les jeunes qui étaient inscrits en dernière année d'examen pour l'obtention de l'un des certificats et diplômes de l'EST l'année scolaire 2010/2011. Parmi les 1 511 primo-sortants de l'EST l'année scolaire 2010/2011, 1 336 sont diplômés.
- (2) Les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 passent, en moyenne, 28 mois sur les 36 premiers mois de leur vie active en emploi.
- (3) La part des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 ayant connu au moins un épisode d'emploi s'élève à 96 %.
- (4) Les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 ayant travaillé connaissent, en moyenne, 3 épisodes d'emplois différents au cours des 36 premiers mois de leur vie active.
- (5) Les épisodes d'emploi des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 durent, en moyenne, 13 mois.
- (6) Parmi les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011, 12 % cumulent moins d'un an en emploi.
- (7) 26 % des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 connaissent en permanence l'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.
- (8) Les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 trouvent, en moyenne, leur premier emploi en 4 mois,
- (9) et l'occupent pendant 16 mois.
- (10) 75 % des primo-sortants ont connu l'emploi au moins une fois au cours des quatre mois ayant suivi leur sortie du système scolaire. Après 4 mois, 25 % des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 sont donc encore à la recherche de leur premier emploi.

**Tableau 2.2.** Zoom sur l'insertion professionnelle au cours des trois années qui suivent la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011)

Certificat/ diplôme	Statut	Répartition des jeunes 1 an après la sortie de l'école selon la situation professionnelle (en %)					Répartition des jeunes 2 ans après la sortie de l'école selon la situation professionnelle (en %)					Répartition des jeunes 3 ans après la sortie de l'école selon la situation professionnelle (en %)				
		emploi (11)	chômage indemnisé	inactivité	reprise d'études	autre	emploi (12)	chômage indemnisé	inactivité	reprise d'études	autre	emploi (13)	chômage indemnisé	inactivité	reprise d'études	autre
<b>EST</b>	diplômés	83	4	6	4	3	82	3	5	7	3	83	3	3	8	3
<b>CITP/CCM</b>	diplômés	67	15	11	2	4	68	6	10	7	8	69	8	8	8	6
<b>CATP</b>	diplômés	88	4	3	1	4	87	3	3	2	4	88	3	2	3	3
<b>DT</b>	diplômés	75	3	10	10	2	72	3	7	16	2	75	3	5	15	2
<b>DFEST</b>	diplômés	83	2	8	5	3	82	0	4	13	2	83	2	3	12	0
<b>CITP/CCM</b>	hommes diplômés	72	8	11	3	6	78	6	3	6	6	77	8	3	6	6
<b>CITP/CCM</b>	femmes diplômées	58	30	12			48	6	24	9	12	55	9	18	12	6
<b>CATP</b>	hommes diplômés	89	4	3	1	3	89	3	3	2	3	89	4	2	3	3
<b>CATP</b>	femmes diplômées	85	5	4	2	5	83	5	4	2	5	87	1	3	4	4
<b>DT</b>	hommes diplômés	79	3	11	7	1	79	1	7	12	1	79	3	6	10	1
<b>DT</b>	femmes diplômées	71	4	9	13	3	65	5	8	21	2	71	2	4	21	2
<b>DFEST</b>	hommes diplômés	73	3	14	7	4	70		10	19	1	75	4	7	12	1
<b>DFEST</b>	femmes diplômées	87	2	5	4	2	86	1	2	10	2	86	1	2	12	
<b>EST</b>	non-diplômés	59	5	22	2	12	61	6	14	11	9	62	7	9	10	12

Source : Observatoire de la formation

**Lecture (de gauche à droite)**

- (11) Un an après la sortie de l'école, 83 % des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 sont en emploi.  
 (12) Deux ans après la sortie de l'école, 82 % des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 sont en emploi.  
 (13) Trois ans après la sortie de l'école, 83 % des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 sont en emploi.

**Tableau 3. Zoom sur la qualité des emplois occupés au cours des trois années qui suivent la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011)**

Certificat/diplôme	Statut	Nombre de primo-sortants	Distribution du temps passé en emploi selon la nature du contrat de travail (en mois, maximum = 36 mois)			Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'EST selon la nature du contrat de travail (en %)			Distribution du temps passé en emploi* selon le salaire social minimum horaire légal (en mois, maximum = 36 mois)				Rémunération horaire brute (en euros)		Distribution du temps passé en emploi* selon le temps de travail (en mois, maximum = 36 mois)		Répartition des emplois occupés* trois ans après la sortie de l'école selon le temps de travail (en %)	
			Temps passé en CDI	Temps passé en CDD	Temps passé en emploi aidé	Emploi sous CDI après 3 ans	Emploi sous CDD après 3 ans	En emploi aidé après 3 ans	<= 1,02 ssmh ** (en mois)	> 1,02 et <= 1,5 ssmh (en mois)	> 1,5 et <= 2 ssmh (en mois)	> 2 ssmh (en mois)	Salaire 1ère embauche	Salaire à 3 ans	Temps partiel (en mois)	Temps plein (en mois)	Temps partiel après 3 ans	Temps plein après 3 ans
		(1)	(2)			(3)			(4)				(5)	(6)	(7)		(8)	
EST	diplômés	1 336	22	3	3	89	7	4	2	16	7	1***	13,1	14,8	4	21****	13	87
CITP/CCM	diplômés	98	18	3	3	76	13	10	6	13	0	0	10,9	11,9	3	17	17	83
CATP	diplômés	716	24	3	2	89	7	3	2	20	5	0	12,8	14,1	3	23	13	87
DT	diplômés	261	17	3	5	89	8	3	3	14	3	0	12,4	14,2	2	17	10	90
DFEST	diplômés	261	24	4	1	94	4	2	1	7	17	3	15,0	17,8	5	22	15	85
CITP/CCM	hommes diplômés	65	21	3	2	84	8	8	6	17	0	0	11,0	11,9	2	21	13	87
CITP/CCM	femmes diplômées	33	11	3	4	56	28	17	7	6	0	0	10,7	12,1	5	8	31	69
CATP	hommes diplômés	434	24	3	3	89	8	3	3	19	5	0	12,7	14,0	2	25	7	93
CATP	femmes diplômées	282	24	4	2	89	7	5	2	20	5	0	13,1	14,4	6	21	23	77
DT	hommes diplômés	135	19	3	4	86	12	2	3	14	4	0	12,2	14,1	1	19	9	91
DT	femmes diplômées	126	15	3	5	93	3	3	2	14	3	0	12,5	14,3	3	15	11	89
DFEST	hommes diplômés	73	19	5	2	89	5	5	1	7	12	3	15,4	17,7	5	18	14	86
DFEST	femmes diplômées	188	26	4	1	96	3	1	1	7	18	3	14,8	17,8	5	24	15	85
EST	non-diplômé	175	14	4	3	85	6	8	4	12	1	0	12,7	13,2	4	14	16	84

\* hors emploi aidé.

\*\* Salaire social minimum horaire légal (ssmh) : Salaire Social Minimum (SSM) mensuel pour travailleurs non qualifiés divisé par 173 (Source : IGSS).

\*\*\* La somme de temps, passé en emploi selon le salaire social minimum horaire légal peut être légèrement différente de la somme de temps, passé en emploi sous CDD et sous CDI, en raison du jeu des arrondis.

\*\*\*\* La somme de temps, passé en emploi selon le temps de travail peut être légèrement différente de la somme de temps, passé en emploi sous CDD et sous CDI, en raison du jeu des arrondis.

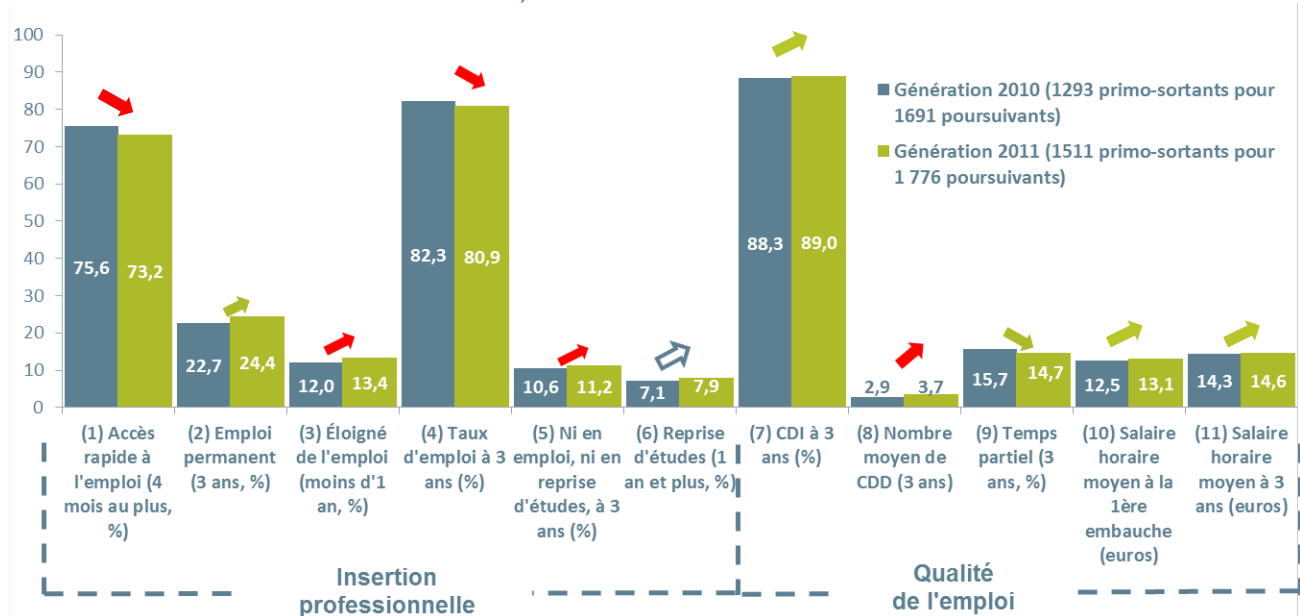
Source : Observatoire de la formation

#### Lecture (de gauche à droite)

- (1) La population d'analyse TEVA compte 1 511 primo-sortants parmi les jeunes qui étaient inscrits en dernière année d'examen pour l'obtention de l'un des certificats et diplômes de l'EST l'année scolaire 2010/2011. Parmi les 1 511 primo-sortants de l'EST l'année scolaire 2010/2011, 1 336 sont diplômés.
- (2) Les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 passent, en moyenne, 28 mois (22+3+3) en emploi au cours des 36 premiers mois de leur vie active, dont 22 mois sous CDI.
- (3) Trois ans après la sortie de l'école, 89 % des emplois occupés par les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 le sont sous CDI.
- (4) Les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 passent, en moyenne, 8 mois (7+1) dans des emplois qui offrent un salaire horaire d'un montant supérieur à 1,5 fois le salaire social minimum horaire légal (ssmh).
- (5) Le salaire horaire moyen à la première embauche des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 s'élève à 13,1 euros.
- (6) Trois années après la sortie du système scolaire, le salaire horaire moyen des primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 s'élève à 14,8 euros.
- (7) Les primo-sortants diplômés de l'EST l'année scolaire 2010/2011 passent, en moyenne, 25 (24+1) mois en emploi sous CDI et sous CDD au cours des 36 premiers mois de leur vie active, dont 4 mois sont occupés à temps partiel (choisi et subi).
- (8) Trois années après la sortie du système scolaire, l'année scolaire 2010/2011, 13 % des emplois occupés par les diplômés de l'EST sont à temps partiel (choisi et subi)



**Graphique 1.** Baromètre de l'insertion professionnelle et de la qualité de l'emploi des jeunes suivant la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2010/2011 vs sortie l'année scolaire 2009/2010)



Note : Ensemble des primo-sortants (diplômés et non-diplômés) de l'EST.

Source : Observatoire de la formation

**Lecture (de gauche à droite)**

**Mesure de l'insertion professionnelle**

- (1) **Accès moins rapide à l'emploi (4 mois au plus)** : 73,2 % des jeunes de la génération 2011 décrochent leur premier emploi en moins de 4 mois après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 75,6 % de ceux de la génération 2010 (**Graphique 1**).
- (2) **Progression de l'emploi permanent (3 ans)** : 24,4 % des jeunes de la génération 2011 sont en emploi au cours des trois années qui suivent leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 22,7 % de ceux de la génération 2010
- (3) **Plus de jeunes éloignés de l'emploi (moins d'1 an sur 3)** : La part des jeunes qui cumulent moins de 12 mois d'emploi sur les 36 mois augmente. Elle passe de 12,0 %, pour la génération de jeunes sortis de l'enseignement secondaire technique l'année scolaire 2009/2010, à 13,4 % pour ceux sortis l'année scolaire 2010/2011.
- (4) **Baisse du taux d'emploi à 3 ans** : 80,9 % des jeunes de la génération 2011 occupent un emploi, trois ans après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 82,3 % de ceux de la génération 2010.
- (5) **Hausse du taux de jeunes ni en emploi, ni en reprise d'études, à 3 ans** : 11,2 % des jeunes de la génération 2011 ne sont, ni en emploi, ni en reprise d'études, trois ans après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 10,6 % de ceux de la génération 2010.
- (6) **Augmentation des reprises d'études (1 an et plus)** : Les reprises d'études d'un an et plus concernent 7,9 % des jeunes sortis de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2010/2011, contre 7,1 % de ces jeunes, l'année scolaire 2009/2010.  
Sens recherché : le plus haut possible si l'indicateur « Éloigné de l'emploi (moins d'1 an, en %) » est élevé.

**Mesure de la qualité des emplois occupés**

- (7) **Augmentation de la part de CDI dans l'emploi des jeunes à 3 ans** : Les emplois sous CDI comptent pour 89 % des emplois occupés par les jeunes trois ans après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2010/2011. Ils comptaient pour 88,3 % l'année scolaire 2009/2010.

- (8) **Hausse du nombre moyen de CDD (3 ans)** : Les jeunes occupent, en moyenne, 3,7 emplois différents sous CDD au cours des 36 mois qui suivent leur sortie de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2010/2011, contre 2,9 l'année scolaire 2009/2010.
- (9) **Baisse de la part de l'emploi à temps partiel (3 ans)** : 14,7 % des emplois occupés par les jeunes au cours des trois années qui suivent leur sortie de l'enseignement secondaire technique l'année scolaire 2010/2011, sont à temps partiel (choisi et subi), contre 15,7 % l'année scolaire 2009/2010.
- (10) **Hausse légère du salaire horaire moyen à la 1ère embauche** : Les jeunes gagnent, en moyenne, 13,5 euros en début de contrat à la première embauche, l'année scolaire 2010/2011 : 0,6 euros de plus que l'année scolaire 2009/2010.
- (11) **Relative Stabilité du salaire horaire moyen à 3 ans** : Les jeunes gagnent, en moyenne, 14,6 euros de l'heure trois ans après la sortie de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2010/2011 : 0,3 euros de plus que l'année scolaire 2009/2010.

#### Baromètre de l'insertion professionnelle et de la qualité de l'emploi

11 indicateurs servent la mesure de l'insertion professionnelle et de la qualité de l'emploi<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir aussi Céreq :

<http://www.cereq.fr/index.php/sous-themes/Enquetes-Generation-Sous-Themes/Generation-2010-enquete-2013>.

##### L'insertion professionnelle

Cinq indicateurs (plus un) servent la mesure de l'insertion professionnelle.

**Accès rapide à l'emploi (4 mois au plus)** : nombre de sortants qui accèdent à l'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) en moins de quatre mois après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**Emploi permanent (3 ans)** : nombre de sortants qui sont en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) pendant les trois ans qui suivent la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**Eloigné de l'emploi (moins d'1 an)** : nombre de sortants qui cumulent moins d'un an d'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) sur les trois ans qui suivent la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**Taux d'emploi à 3 ans** : nombre de sortants qui occupent un emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**Ni en emploi, ni en reprise d'études, à 3 ans** : nombre de sortants au chômage, inactifs et dans la situation « autre » trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**Reprise d'études (1 an et plus)** : nombre de sortants qui cumulent un an de reprise d'études et plus au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage. Cet indicateur est utilisé pour vérifier qu'un taux d'éloignement de l'emploi élevé ne s'explique pas par un taux de reprise d'études élevé.

##### La qualité des emplois occupés

Cinq indicateurs servent la mesure de la qualité des emplois occupés.

**CDI à 3 ans** : nombre de sortants qui occupent un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

**Nombre moyen de CDD (sur 3 ans)** : nombre d'épisodes d'emploi sous contrat à durée déterminée (CDD) divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi sous CDD au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

**Temps partiel (sur 3 ans)** : nombre de mois d'emploi (CDD, CDI) occupés à temps partiel divisé par le nombre de mois passé en emploi (temps partiel, temps plein) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

**Salaire horaire moyen à la 1ère embauche** : somme des salaires horaires\* versés à la première embauche (CDD, CDI) qui suit la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants ayant obtenu au moins un emploi (CDD, CDI) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en euros.

\* salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

**Salaire horaire moyen à 3 ans** : somme des salaires horaires\* versés aux sortants en emploi (CDD, CDI) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants en emploi (CDD, CDI) trois ans après la sortie de l'école, exprimé en euros.

\* salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.